Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 85 (1949)

Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXXVe ANNÉE — No 7 19 février 1949

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: **Vaud**: *L'instituteur et le mandat de député. — S. V. T. M. et R. S. — Société des maîtresses ménagères.* — **Genève**: *Rapport de trésorerie.* — *U. I. G. M.: Assemblée administrative annuelle.* — *U. I. G. D.: Attention.* — *U. A. E. E.: Groupe d'échanges.* — *U.I.G.-U.A.E.E.* — **Neuchâtel**: *Mise au concours.* — **Jura**: *A propos de journaux scolaires.*

PARTIE PRATIQUE: **Gaston Falconnier**: *Observons les bougies.* — **M. B.**: *Comptabilité et école active (suite).* — **J.-P. Rochat**: *La boussole «Recta» utilisée comme galvanomètre.* — *Protestation.* — **Bibliographie.**

PARTIE CORPORATIVE

VAUD L'INSTITUTEUR ET LE MANDAT DE DÉPUTÉ

L'article 20 de la loi du 9 juin 1947 sur le Statut général des fonctions publiques cantonales dit que le fonctionnaire qui veut accepter une charge publique doit demander une autorisation à l'Autorité de nomination.

Dans sa séance du 28 janvier 1949, le Conseil d'Etat prit la décision suivante :

« En l'absence des règles d'application qui seront fixées ultérieurement par l'arrêté d'application définitif :

1) la demande d'autorisation pour exercer la charge publique de député au Grand Conseil doit être faite préalablement avant le dépôt de la liste ;

2) l'autorisation est accordée de cas en cas par l'autorité de nomination ;

3) l'autorité de nomination chargée de se prononcer est :

   a) personnel administratif : Conseil d'Etat ;
   b) personnel judiciaire : Tribunal cantonal ;
   c) corps enseignant primaire : Municipalité et Commission scolaire. »

Notre président reçut la copie de cette décision quelques instants avant l'Assemblée générale ; il était prié de la renseigner. Au cours de son rapport, il lut, sans commentaires, la décision du Conseil d'Etat. Lors de la discussion du rapport, la résolution suivante fut proposée et votée à l'unanimité moins une voix :

« Les instituteurs vaudois, réunis en Assemblée générale annuelle le 30 janvier 1949 à Lausanne, revendiquent tous les droits et devoirs accordés aux citoyens actifs par notre constitution cantonale.

» Ils s'élèvent avec énergie contre l'arrêté provisoire du Conseil d'Etat qui fait dépendre leur droit de siéger au Grand Conseil d'une autorisation préalable des Autorités communales. »

Nous avons transmis cette résolution au Conseil d'Etat le 31 janvier 1949. Le 2 février 1949, une délégation de notre comité était reçue

par MM. les conseillers d'Etat Nerfin et Oguey. Une objectivité parfaite, une compréhension réciproque marquèrent cet entretien. Nous avons expliqué que notre déclaration n'avait aucun caractère politique, qu'elle n'était pas un acte d'émancipation, mais qu'elle reflétait l'étonnement des instituteurs qui apprenaient que les autorités communales étaient considérées comme autorité de nomination. Nous avons exprimé nos craintes de nous trouver en face de décisions arbitraires.

MM. Nerfin et Oguey nous expliquèrent que certaines fonctions n'étaient pas incompatibles en droit, mais inconciliables en fait avec l'exercice du mandat de député. La question se posait alors de savoir quelle autorité devait se prononcer sur la possibilité ou l'impossibilité pratique de siéger au Grand Conseil, et par suite de donner l'autorisation requise selon l'article 20 du statut. Or, il résulte d'un avis de droit formel que l'article 54 de la loi sur l'instruction publique primaire n'étant abrogé ni par le statut, ni par la loi de coordination, l'autorisation doit être demandée à la Municipalité et à la Commssion scolaire réunies, considérées comme l'*autorité de nomination.*

Ces explications nous furent confirmées par écrit le 3 février 1949.

Nous comprenons que, pour siéger au Grand Conseil, une autorisation soit demandée ; nous comprenons la décision du Conseil d'Etat qui ne peut violer la loi ; mais nous comprenons moins l'avis des juristes. Pour donner leur avis, les juristes se basent sur des textes ; pour marquer notre étonnement, nous nous basons sur des faits : l'Etat forme les maîtres, délivre le brevet, contrôle l'enseignement, élabore le programme, choisit la méthode et les moyens d'enseignement, prononce les sanctions.

Un avis de droit est-il la vérité ? Il est bien des faits qui permettraient d'en douter.

D. K.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL

Cette société organise les samedis après-midi 26 février et 5 mars, de 14 h. 30 à 17 h. au Collège classique, Béthusy, un

COURS DE TRAVAIL SUR CUIR

Programme : 1) lien de serviette ou petit porte-monnaie ; 2) portefeuille ou étui à photos.

Finance : Fr. 8.—, matériel compris (non membres Fr. 10.—).

Matériel à apporter : blouse, cahier, poinçon, ciseaux, couteau.

S'inscrire jusqu'au mardi 22 février auprès de M. R. Martin, instit., av. de France 78, Lausanne.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES MAITRESSES MÉNAGÈRES

Prochaine assemblée, non officielle, réservée aux membres actifs :

Samedi 26 février, à 14 h. 30, à l'Ecole normale

Causerie d'un membre de la S. P. V. sur l'activité de la dite société. Visite de l'exposition des collections présentées par les élèves de l'Ecole normale préparant leur brevet ménager.

Conférence, projections, « Les abeilles » par M. Valet, instituteur.

GENÈVE

RAPPORT DE TRÉSORERIE (1948)

Résumé des opérations

		Doit	Avoir
Cotisations et amendes perçues en 1948	Fr.	2883,70	
Ristourne nette de l'assurance-accidents		728,85	
Abonnement d'un retraité à l'« Educateur »		5,—	
Intérêts 1947 aux chèques postaux		2,95	
Intérêts 1948 à la Caisse d'Epargne		79,68	
Intérêts 1948 à la Coopérative d'Habitation		7,—	
Cotisations 1948 à la Société pédagogique romande			1596,—
Cotisations aux Fédérations et aux œuvres			137,45
Parrainage d'un pupille norvégien			120,—
Indemnité au président			300,—
Prime assurance responsabilité civile			60,30
Allocation à une collègue sinistrée			100,—
Allocation au 57e cours suisse de travaux manuels			100,—
Frais d'impression			183,40
Frais de réception et de délégations			298,40
Frais généraux			256,15
Solde débiteur pour balance (boni de l'exercice)			555,48
Totaux	Fr.	3707,18	3707,18

Bilan

au 31 décembre 1948

		Actif	Passif
Notre avoir à la Caisse d'Epargne	Fr.	4364,50	
Notre crédit aux chèques postaux		1291,95	
Deux parts (500 fr. nomin.) à la Coopérative d'Habitation		80,—	
Espèces en caisse		48,40	
Machine à écrire		1,—	
Fonds de lutte			1424,70
Capital au 31 décembre 1947			3878,67
Augmentation de l'actif (boni)			482,48
Capital nouveau	Fr.	5785,85	5785,85

Chers Collègues,

Voici quelques renseignements en complément des comptes ci-dessus que je soumets à votre approbation.

RECETTES

Cotisations

Cette année 1948, tous nos membres, sans exception, ont payé leur dû à notre caisse. Aussi est-ce avec un réel plaisir que le trésorier vous communique ce remarquable état de choses !

La perception par chèque postal a donné de bons résultats et évité à nos correspondants de groupes scolaires l'ennui de solliciter leurs collègues qui n'ont pas toujours le sourire quand on leur réclame le montant de leur cotisation. Nous continuerons donc à employer ce système qui nous a donné toute satisfaction.

Assurance-accidents

La ristourne 1947 payée en février dernier est la cause principale du boni de l'exercice. Malgré ses déboires avec notre contrat collectif, l'agence genevoise de la « Winterthour » continue à nous verser ponctuellement cette ristourne.

Coopérative d'Habitation

Pour la deuxième fois, la société a servi un intérêt de 2 % sur la valeur nominale de nos deux parts non remboursables.

Fonds de lutte

Le fonds de lutte, déposé à la Caisse d'Epargne, compte aujourd'hui Fr. 1424,70. Il a augmenté de 50 fr. au cours de 1948. Nous trouverons en temps utile cette « poire pour la soif » quand il s'agira de passer à l'action afin d'obtenir la revalorisation de notre profession et de faire adopter par l'Etat notre nouvelle échelle de traitements.

DÉPENSES

Fédérations et œuvres

Voici le détail de ce poste :

Fédération des associations de fonctionnaires et employés de l'Etat	Fr.	82,20
Centre suisse d'information	Fr.	10,25
Cartel d'Hygiène sociale et morale	Fr.	5,—
Pro Familia	Fr.	10,—
Commission S. P. R. « Choix de lectures » . .	Fr.	30,—
	Fr.	137,45

Réceptions et délégations

Nous avons sorti, cette année, les frais de réceptions, Fr. 134.80, et de délégations, Fr. 163.60 des frais généraux.

L'Union a reçu 7 invités au banquet annuel de février. Elle a offert une petite réception aux stagiaires-messieurs à l'issue de la séance d'information qu'elle avait organisée pour eux. Elle a participé aussi à la réception des délégués S. P. R. à Yverdon.

D'autre part, notre président et des collègues du comité ont représenté l'U. I. G. à Lausanne, à Bienne, à Neuchâtel, à la S. P. R. et au Centre suisse d'information.

Frais généraux

Délestés de ces deux dernières rubriques, nos frais généraux se répartissent ainsi :

Correspondance et téléphone	Fr.	158.80
Frais de remboursement		24.10
Taxes aux chèques postaux		6.10
Fournitures		54.55
Location de salles, entretien de la machine à écrire		12.60
	Fr.	256.15

BILAN

Bien que les parts de la Coopérative d'Habitation aient rapporté 2 % ces deux dernières années, nous n'avons pas varié leur valeur d'estimation qui est nettement inférieure à leur valeur actuelle.

Le bilan, avec son excédent d'actif réjouissant, reflète fidèlement la situation financière très saine de notre association.

* * *

J'espère que ces quelques précisions auront répondu aux « pourquoi ? » et « combien ? » qu'étaient en droit de se poser tous nos collègues amateurs de comptes exacts, collègues que Gustave Willemin nomme plaisamment « croqueurs de chiffres ».

L'année 1948 a été pour la caisse de l'U. I. G. une année très calme et les frais que l'on envisageait l'an dernier à cette époque ont été sinon évités du moins ajournés. Est-ce à dire qu'il faille diminuer la cotisation ? Nous ne le croyons pas et je proposerai à l'assemblée de jeudi prochain le maintien à 18 fr. de la cotisation 1949.

Dans tout ménage bien tenu, on s'évertue à comprimer les dépenses et à réaliser autant que possible des économies. Malgré le sourire qu'auront certains sceptiques, j'affirme que c'est ce que nous nous sommes efforcés de mettre en pratique durant l'exercice écoulé.

Avons-nous réussi ? C'est vous, chers collègues, qui nous donnerez la réponse à l'assemblée administrative.

Genève, le 10 février 1949.

Ed. Gaudin.

U. I. G. MESSIEURS

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE

Jeudi 24 février 1949, à 10 h.

Café de la Bourse (Place de la Fusterie)

L'assemblée sera suivie d'un repas, servi à 12 h. 30 au Restaurant Wuarin, rue du Commerce.

Nos collègues Louis Druz et Théodore Foex, qui viennent d'être nommés membres honoraires de l'U. I. G., seront fêtés ce jour-là.

A. Neuenschwander, président.

U. I. G. DAMES

ATTENTION !

C'est à la *Brasserie Centrale*, 1er étage (entrée 1, rue de la Madeleine), qu'aura lieu notre assemblée générale statutaire du jeudi 24 février, et non au Buffet de la Gare de Cornavin comme cela avait été primitivement annoncé.

Bl. G.

U. A. E. E.

GROUPE D'ECHANGES

Notre groupe d'échanges s'est réuni à l'Ecole de Saint-Antoine le 24 janvier dernier. Mlle Hermatschweiler avait apporté une intéressante série de pliages qu'elle fit exécuter au cours de la séance.

La prochaine réunion est renvoyée à plus tard.

M. C.

U. I. G. DAMES ET MESSIEURS - U. A. E. E.

Chers collègues,

Nous attirons votre attention sur la série de quatre conférences qu'organise le Groupe des Educateurs protestants sous le titre général : « Ecole publique et éducation nouvelle ». Elles auront lieu les mercredis 23 février, 23 mars, 27 avril et 18 mai, à 17 heures, à la Maison internationale des Etudiants, 2, r D. Colladon. La première de ces conférences (mercredi 23 février) sera donnée par M. Pedro Rossello, dir. adjoint du Bureau International de l'Education, prof. de pédagogie comparée à l'Institut des Sciences de l'Education.

Bl. G.

NEUCHATEL

MISE AU CONCOURS

Dombresson. Un poste d'instituteur.

Délai d'inscription : 23 février 1949.

JURA

A PROPOS DE JOURNAUX SCOLAIRES

Nous avons eu entre les mains le dernier numéro de l'« Ecureuil » qui cesse de paraître. En exprimant nos regrets de voir ce « lien » disparaître, nous voudrions féliciter notre collègue Dauwalder et le remercier pour la part désintéressée qu'il a prise à la rédaction de l'« Ecureuil ». Il n'a pas travaillé en vain, puisque cet exemple a déclenché des initiatives heureuses dans nos différentes régions jurassiennes.

Nous signalons encore, dans cet ordre d'idées, le journal de la classe moyenne de Sonceboz intitulé « Echo de la Fourmilière ». Un de plus, bravo ! Heureux enfants !

Reber.

PARTIE PRATIQUE

Pour Degré moyen 2e a.

OBSERVONS LES BOUGIES

Dans une bougie, qu'est-ce qui forme la flamme ?

Expérience 1. Voici une bougie qui depuis longtemps n'a pas été allumée. L'allumette flambe tout près de la mèche sans la toucher. Rien ne se passe, la bougie ne s'allume pas.

Expérience 2. Voici une bougie que je viens d'éteindre, elle « fume » encore. Approchons l'allumette de cette « fumée », sans toutefois toucher la mèche : la bougie s'allume instantanément avec un petit bruit d'explosion.

Répéter ces deux expériences jusqu'à ce que la déduction suivante puisse se faire : cette « fumée », ces gaz sont combustibles, ils alimentent la flamme de la bougie.

Est-ce vrai ? Non, dit Paul, car tout le monde sait que dans une bougie c'est la mèche qui brûle ! Vérifions :

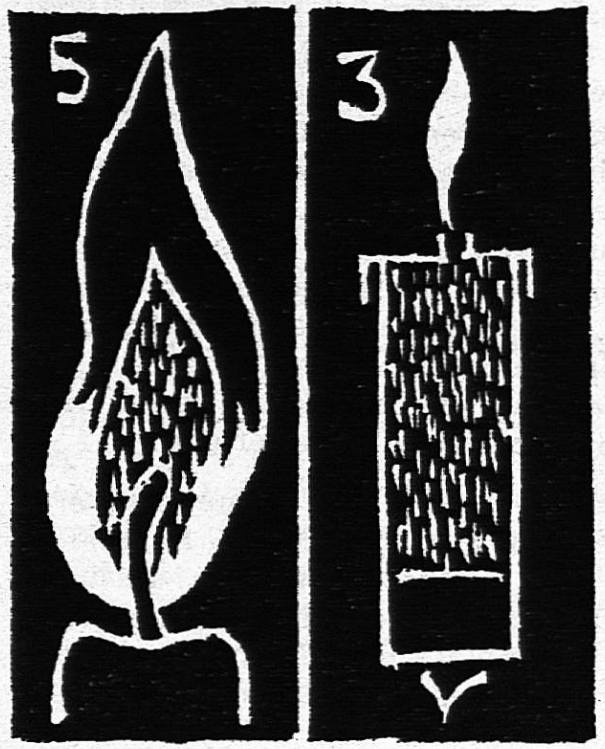

Expérience 3. Chauffons fortement de la bougie fondue dans un tube. (Par exemple un tube pharmaceutique en aluminium ; on percera un petit trou depuis l'intérieur du couvercle : ainsi les bavures formeront « conduit » pour notre brûleur improvisé.) La bougie fondue se transforme en gaz inflammable. Donc la mèche n'est pas indispensable. Alors quel est le rôle de la mèche ?

Expérience 4. a) Observons la mèche de coton d'une bougie neuve. Elle est blanche, sèche ; elle ne s'enflamme par **très** facilement, mais dès qu'elle brûle, sa chaleur fait fondre la bougie, le liquide ainsi formé monte dans la mèche, puis il se transforme en gaz. Donc la mèche « pompe » et conduit dans la flamme la bougie fondue.

Résumons : Ce qui produit la flamme ce sont les gaz de bougie fondue. La bougie liquide monte dans la mèche comme de l'encre le long d'un buvard (capillarité).

Etudions la flamme d'une bougie

Expérience 5. Dans la flamme, il y a trois zones.

a) A l'extérieur, en bas : région pâle, bleuâtre ;

b) à l'extérieur, en haut : jaune brillant, partie éclairante de la flamme, zone lumineuse ;

c) à l'intérieur : zone non lumineuse, transparente, on peut lire le journal à travers. — Et à travers les autres ?

(N. B. Pour mieux repérer la zone lumineuse de la flamme, on peut observer séparément les 3 zones en les regardant à travers une petite meurtrière horizontale percée au milieu d'une carte postale.)

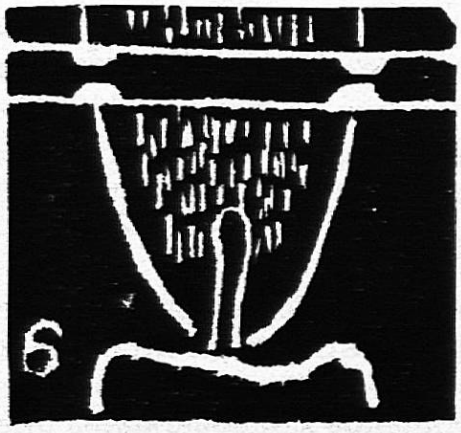

Expérience 6. Où la flamme est-elle la plus chaude ? En travers la flamme laissons, pendant une seconde, le bois d'une allumette. On constate deux zones carbonisées encadrant une zone intacte ; conclusion : les bords de la flamme sont plus chauds que le centre.

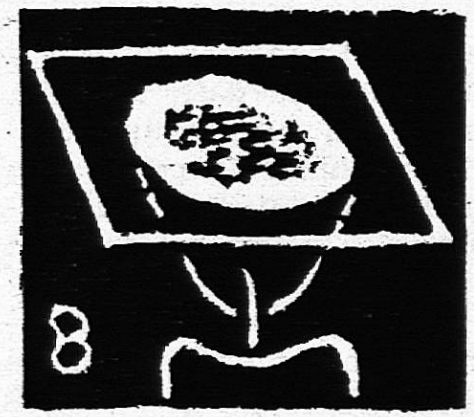

Expérience 7. ... qui permet la même conclusion que ci-dessus.

Piquons rapidement la tête d'une allumette au cœur de la flamme (zone c) ; il faudra attendre un petit moment avant qu'elle explose.

Piquons maintenant la tête de l'allumette en bordure de la flamme, au sommet par exemple, l'explosion se produit presque instantanément.

La conclusion est la même que celle de l'exp. 6. On peut se demander pourquoi il fait moins chaud au centre. Pour cela, jouant à l'explorateur clandestin, nous allons regarder ce qu'il y a à l'intérieur...

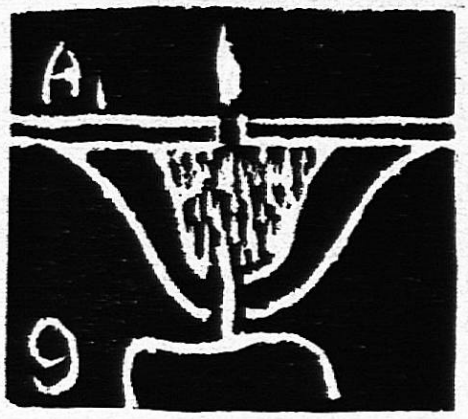

Expérience 8. A l'aide d'une plaque de verre, écrasons à moitié une flamme de bougie, tout en regardant par dessus le verre. On constate que l'intérieur ne brûle pas, qu'il semble vide ! (Notre plaque doit passer par le milieu de la zone c, la zone non lumineuse.)

Cherchons à savoir ce qu'il y a au milieu de la flamme en faisant l'expérience suivante :

Expérience 9. C'est la répétition de l'exp. 8, mais avec une petite plaque de tôle (voir boîte de conserve) percée d'un petit trou, ce qui permet le captage des gaz intérieurs.

a) la flamme est de nouveau à écraser à moitié, avec le trou dans la zone intérieure. On observe alors un dégagement de gaz que l'on peut enflammer au-dessus de la tôle.

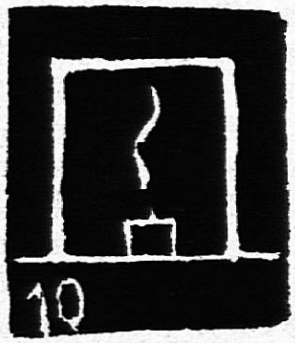

b) glissons la tôle un peu de côté afin que le trou soit sur le bord de la flamme : le dégagement est beaucoup moins fort. Idem si l'on met le trou dans le sommet de la flamme.

On peut donc déduire qu'au bord de la flamme tous les gaz sont transformés en flamme, tandis qu'au centre ils ne le sont pas encore.

SANS AIR
UNE FLAMME PERD SA SANTÉ ET MEURT

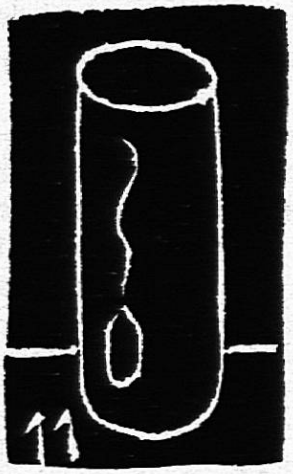

Expérience 10. Sous le bocal, la bougie va s'éteindre ; pour la ranimer in extremis, il suffit de relever un bord du bocal.

Expérience 11. Son but est de mettre en évidence les mouvements de l'air au contact d'une flamme. Entourons celle-ci d'un manchon en verre ou en carton. Présentons une cigarette allumée au-dessus du manchon, en différents endroits ; en observant la fumée de la cigarette, on constate l'existence d'un courant d'air qui va à la flamme, et d'un autre qui en vient. Conclusion : il faut sans cesse de l'air « nouveau » pour alimenter la flamme.

Gaston Falconnier.

COMPTABILITÉ ET ECOLE ACTIVE (suite)

(Voir Educateur No 5)

6e leçon. — Les devis pour repeindre l'enseigne sont prêts, et Pierre choisit celui qui lui donne le plus de satisfaction (je remarque qu'il choisit celui qui est le mieux présenté, ce qui me donne l'occasion d'insister auprès des élèves de première année sur la nécessité d'un travail bien fait). L'élève honoré de ce choix établit immédiatement le mémoire d'après le devis. Charles le présentera à Pierre et l'encaissera.

Après dépouillement du concours pour le texte du papillon et du communiqué (dans une leçon de français), nous décidons de faire tirer 1 000 ex. du premier, et de faire paraître 3 fois le second, en même temps que l'annonce. Jean établira les factures au nom du journal.

Anny, qui a reçu comme ses camarades une partie de l'argent représentant l'inventaire des marchandises, demande si l'on tiendra un contrôle de cette somme. Bien entendu. Chacun tiendra une comptabilité complète du magasin, exactement comme Pierre. De plus chacun tiendra, à part, un compte de caisse spécial de l'argent qu'il encaisse de Pierre quand celui-ci fait des achats, ou qu'il lui donne quand il achète à Pierre. Aussitôt les élèves ouvrent ce compte et le mettent à jour.

Il n'y a plus qu'à ouvrir le magasin et à laisser pénétrer les clients. Ce sont les élèves eux-mêmes (de 3e année bien entendu). *Matériel :* chaque élève a un carton ou une boîte à petits casiers pour sa monnaie. Nous avons construit dans une leçon de cartonnage des classeurs spé-

ciaux pour serrer et ordonner nos fiches. Louis a reçu d'un épicier un lot de bloc-notes réclame, avec carbones pour doubles. C'est là-dessus que Pierre établira ses fiches de vente. Il donne l'original au client et garde le double.

Une question : comment allons-nous contrôler la sortie des marchandises, pour pouvoir faire à tout moment un inventaire sans retenir toutes les fiches de vente ? C'est tout à fait simple. Sur les listes d'inventaire, à droite du nombre de paires, on a laissé une marge assez grande. On marque une « coche » à chaque vente. Ainsi le vendeur peut connaître à chaque instant son stock et le renouveler avant épuisement. On aurait pu aussi préparer des casiers représentant les catégories de chaussures, avec des petits morceaux de carton représentant les paires. On enlève un petit carton à chaque vente.

A la fin de cette 6e leçon, Pierre a vendu pour fr. 1500.— de chaussures. C'est du moins ce qu'indique le total des fiches. Je lui demande s'il peut le savoir autrement. Plusieurs voix répondent pour lui : « la caisse ! ». Nous contrôlons. Pierre a mis dans sa caisse fr. 200.—, surtout en monnaie. Il compte et annonce fièrement que c'est juste puisqu'il a maintenant fr. 350.—. Ses camarades vérifient également leur propre caisse dont ils mettent les écritures à jour. Pierre paie la note du peintre : fr. 72.80.

Nous passons les écritures de ces opérations. Les mêmes questions reviennent : Qui a donné ? Qui a reçu ? Pour les ventes au comptant tout va très vite : ils ont sorti des marchandises, entré de l'argent en caisse. Nous inscrivons. Pour la note du peintre, il y a un peu d'hésitation. La plupart estiment que cela concerne le mobilier, d'autres se rendent compte que l'argent engagé dans ce travail, s'il n'est pas perdu, n'est pas récupérable. La discussion est assez vive. Finalement le mot de frais est prononcé et l'on ouvre un nouveau compte *Frais généraux*. Pendant qu'on passe l'écriture, les esprits travaillent et Jean lance : « C'est aussi là qu'on passera les frais de publicité. »

7e leçon. — Nous avons concentré nos 6 premières leçons sur deux semaines. J'ai laissé passer 3 ou 4 jours pour permettre aux élèves de se reprendre et pour tempérer un peu l'ardeur qu'ils mettent à ce nouveau jeu. Mais comme nous avons décidé de suivre la vie du magasin au jour le jour, nous devons effectuer les ventes pour les jours écoulés. Pour simplifier le travail du vendeur et accélérer un peu les opérations, nous décidons que toutes les ventes au comptant d'une journée seront portées sur une seule fiche de vente, et que chaque élève à tour de rôle sera acheteur pour une journée.

Jean présente la note de l'imprimerie sur formule ad hoc. L'ICHA n'a pas été oublié. Il a établi sur une formule la facture des annonces et sur l'autre celle des papillons. Le total fait fr. 345.24. Il réclame en outre fr. 20.— pour l'homme qui a distribué les papillons dans les boîtes aux lettres. Pierre paye le tout et l'on effectue les ventes au comptant des jours écoulés. J'introduis de plus une vente à crédit de fr. 24.—.

Nous passons les écritures. Cela va très vite. La plupart des élèves

ont déjà transcrit une partie des opérations, au fur et à mesure que les acheteurs sortaient du magasin, en l'occurrence une table au fond de la classe. Nous n'avons à discuter que les frais de publicité, c'est vite réglé, et la vente à crédit. Personne n'a trouvé le terme « Débiteurs divers ». Les uns voulaient « marquer dans un carnet », les autres voulaient simplement mettre la fiche de côté. Charles voulait bien ouvrir un compte mais au nom du client débiteur. Discussion. Chacun reconnaît finalement qu'il faut en réalité deux contrôles : 1. le carnet ou l'ensemble des fiches, avec le nom et l'adresse exacte du débiteur ; 2. un compte spécial qui donne d'emblée la situation du crédit. (Nous préciserons dans une leçon de vocabulaire ces termes de crédit, débit, et les familles des mots devoir et croire.)

En fin de leçon, je demande qu'on contrôle les caisses. Surprise ! Celle de Pierre ne joue pas, celle d'Hélène non plus. Je n'en suis pas fâché. L'erreur est éducative. Le cas étant heureusement (ou malheureusement) simple, tout rentre assez rapidement dans l'ordre. Mais je mets en garde les élèves contre une manipulation un peu hâtive de leur argent.

8e leçon. — Passé les ventes au comptant et une vente à crédit. Jean demande si le loyer ne se paye pas d'avance et s'il ne serait pas indiqué de verser les 3 mois selon la coutume. Charles estime que le magasin devrait avoir le téléphone. D'autres combattent cette idée, prétendant que c'est un genre de magasin où l'on ne commande pas par téléphone et que c'est faire des frais inutiles. Finalement les partisans du téléphone l'emportent. Il y aura donc le téléphone. Les élèves de première année établiront le devis d'après les données d'un concessionnaire que Frédéric connaît. En attendant nous payons le loyer pour 3 mois, soit fr. 600.—. Pierre désire déposer à la banque fr. 4 500.—, soit la plus grande partie de ce qu'il avait gardé chez lui.

Nous passons les écritures. Plusieurs les ont déjà passées et sont fiers qu'elles soient correctes. Il n'y a pas de nouveau compte à ouvrir.

9e leçon. — Pierre me signale que quelques genres de chaussures, parmi les plus demandées, sont presque épuisées. Il faut se réapprovisionner. Nous allons apprendre à écrire une lettre commerciale et ce sera pour une prochaine leçon de français.

Nous effectuons les ventes au comptant des jours écoulés. Le téléphone a été installé et nous payons le mémoire fr. 54.—. Anny demande si Pierre ne doit pas payer la note d'électricité du mois. La remarque est juste et Anny encaissera de Pierre fr. 20.— pour l'électricité. J'introduis une nouvelle vente à crédit d'une valeur assez importante (chaussures de sport pour un pensionnat). Le payement ne pourra pas être effectué avant 3 mois, car ces jeunes gens étrangers reçoivent leur argent par trimestre. Le directeur de l'Institut accepte de s'engager par traite et nous la rédigeons (le sujet a été traité en arithmétique). Montant : fr. 350.—.

Nous passons les écritures. Les ventes au comptant, à crédit, la note d'électricité, tout cela passe bien. Le mémoire pour l'installation

du téléphone donne lieu à discussion : mobilier ? puisqu'en remettant le magasin on pourra compter sur une plus-value ; frais généraux ? Ceux-ci finalement l'emportent. Reste la traite. Il faut tenir un contrôle spécial de cette sorte de monnaie. J'explique comment cela se fait dans la pratique. En attendant que Pierre l'endosse, ou la négocie à la Banque, nous ouvrons le compte « *Effets en portefeuille* » et nous créditons les Débiteurs divers.

10e leçon. — Dans une leçon de français, nous avons écrit une commande de chaussures. Chacun la possède dans son cahier de correspondance et de plus Pierre en a un exemplaire sur papier libre qu'il garde dans son classeur de petit commerçant. Les chaussures sont arrivées avec la facture : fr. 1 250.—. Une autre catégorie de chaussures s'épuisant, nous ferons une nouvelle commande.

Nous effectuons les ventes des jours écoulés. Pierre décide de payer la facture de fr. 1 250.— pour bénéficier du 2 % d'escompte. C'est l'occasion d'une brève digression sur les avantages du payement comptant et de citer les vers de Gœthe : « Was macht Gewinnen, Nicht lange besinnen. Was bringt in Schulden, Harren und dulden. »

Un des débiteurs paye sa note de fr. 35.—.

Nous passons les écritures. Nous ne parlons plus des ventes au comptant que les élèves doivent passer seuls. Mais nous traitons le cas du payement de fr. 1 250.— sur lequel Pierre obtient un escompte de fr. 25.—. La caisse verse fr. 1 225.—, on l'en crédite donc ; le fournisseur reçoit fr. 1 225.—, on l'en débite. Mais son compte ne porte rien, il n'y a même pas de compte ouvert pour lui. Perplexité. Les élèves réfléchissent, discutent. Je les laisse un instant seuls creuser le problème. Finalement un porte-parole des élèves me dit qu'ils croient avoir trouvé. Il faut ouvrir un compte pour les personnes à qui l'on doit comme pour celles qui nous doivent. Nous arrivons à la notion des *fournisseurs ou des créanciers*. Nous ouvrons donc ce compte nouveau et nous y portons le montant de la facture soit fr. 1 250.—. Les élèves trouvent assez facilement la contrepartie de cette opération et inscrivent aux marchandises la même somme. Et maintenant que nous sommes sortis de l'impasse, nous pouvons débiter notre fournisseur de fr. 1 225.— qu'il reçoit effectivement.

Nouvelle difficulté : et les fr. 25.— d'escompte ? Le compte est bouclé sans l'être. Aucun élève ne trouve la bonne solution. Après explication, nous ouvrons « Intérêts et escomptes » et nous portons les fr. 25.— au doit du fournisseur et à l'avoir d'intérêts et escomptes.

Nous arrivons à la fin du 1er mois d'exploitation de notre magasin. J'annonce que demain nous bouclerons nos comptes et que nous établirons un bilan pour connaître la situation de Pierre. Chacun calculera les totaux du Doit et de l'Avoir pour chaque compte.

11e leçon. — Mais ai-je besoin de continuer ? Il n'est pas nécessaire de plus d'explications à qui enseigne la comptabilité. Ce petit exposé d'une expérience personnelle ne prétend que présenter un procédé didactique qui m'a réussi et qui me paraît devoir réussir à d'autres

parce qu'il est plus concret que les procédés habituels. Ce n'est pas à dire que je le croie parfait, tant s'en faut. Mais il m'a permis d'amener très naturellement tous les comptes (y compris un compte de retour d'effets) et de faire comprendre aisément (et je dirai avec plaisir) une science qui passe parfois pour ardue.

Quand on a 3 années, un petit centre d'intérêt en comptabilité, auquel chaque année participe selon son programme, renouvelle l'intérêt et provoque de fructueux échanges de vues. Il a également l'avantage d'introduire sans artifice des notions de droit : Code civil et Code des obligations (registre du commerce, bail à loyer, succession, etc...). Enfin l'étude du vocabulaire français n'y perd rien, bien entendu.

Les collègues qui voudraient tenter d'utiliser ce procédé trouveront, bien entendu, des améliorations conformes à leur tempérament et aux possibilités de leurs élèves. Je serais très heureux de les connaître.

M. B.

En marge de l'étude de l'électricité :

LA BOUSSOLE « RECTA » UTILISÉE COMME GALVANOMÈTRE

Parmi les instruments les plus utiles à un enseignement concret de l'électricité figure certainement le galvanomètre. puisque son rôle est précisément de déceler dans un conducteur la présence du fluide invisible. La plupart des expériences qui se rapportent à la production de courant par induction — phénomène important, puisqu'il est à la base de tous les générateurs industriels — sont impossibles à réaliser sans un galvanomètre assez précis pour enregistrer les courants minimes produits avec nos moyens souvent rudimentaires. Or, un galvanomètre est un instrument coûteux, dont le prix est rarement à la portée de nos classes. L'expérience m'a prouvé toutefois qu'on pouvait fort bien s'en passer, et que quiconque possède une boussole « Recta », quelques mètres de fil isolé de 0,1 - 0,2 mm. ϕ, a tout ce qu'il faut pour construire un excellent galvanomètre.

J'ai réalisé moi-même avec cet appareil primitif une série d'expériences simples. mais suffisamment suggestives pour permettre à des élèves moyens de saisir clairement le principe et le fonctionnement d'un générateur industriel. Or, ces expériences sont si faciles à préparer, si peu dispendieuses, qu'il m'a paru intéressant de les signaler à ceux qui ont l'intention d'inscrire à leur programme de l'hiver l'étude de l'électricité.

I. LA BOUSSOLE-GALVANOMÈTRE

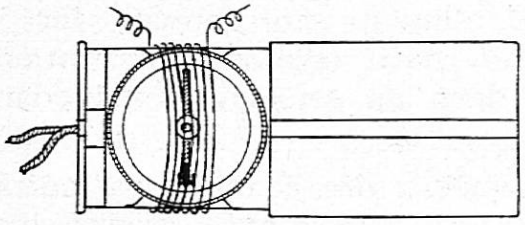

La boussole étant ouverte et le miroir rentré, enrouler comme l'indique la figure, environ 50 tours de fil autour du cadran moleté. Avoir soin de laisser suffisamment de fil aux extrémités pour permettre sans difficulté tout raccordement à des circuits expérimentaux. Et voilà, le galvanomètre est prêt à l'emploi.

Fonctionnement : On trouvera dans Stucky, Physique II, p. 204, ou dans n'importe quel livre de physique l'explication théorique du principe qui est à la base de notre instrument. La voici brièvement résumée : un courant parcourant un conducteur crée autour de celui-ci un champ magnétique qui agit, par exemple, sur une aiguille aimantée placée à proximité. Si le conducteur est amené primitivement dans le plan vertical de l'aiguille, celle-ci tendra à occuper une position transversale d'autant plus prononcée que le courant parcourant le conducteur sera plus intense.

Mais revenons à notre appareil. Après l'avoir orienté sur la table de telle manière que l'aiguille au repos soit parallère aux spires de l'enroulement, lançons dans le circuit le courant d'une pile de lampe de poche, par exemple. L'aiguille dévie brusquement de 90°, son pôle nord orienté à l'ouest (ou à l'est suivant le sens du courant et de l'enroulement, mais ceci est sans importance). Ouvrons le circuit, l'aiguille revient à sa position primitive. Changeons le sens du courant en intervertissant les pôles de la pile : l'aiguille dévie encore de 90°, mais vers l'est cette fois. Nous avons donc réalisé un appareil qui va nous permettre non seulement de repérer le passage d'un courant dans un fil, mais encore le sens de ce courant.

II. EXPÉRIENCES

1. — Différence entre courant continu et courant alternatif

Dispositif et matériel : précisément ceux indiqués ci-dessus.

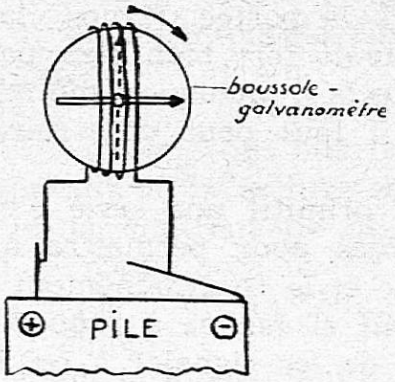

Faisons passer le courant d'une pile dans le fil du galvanomètre : l'aiguille dévie d'un côté, à droite par exemple, et reste dans cette position jusqu'à ce qu'on coupe le courant. Le courant passe donc continuellement et toujours dans le même sens. *Une pile fournit donc du courant continu.*

Intervertissons rapidement et plusieurs fois de suite les pôles de la pile. L'aiguille dévie alternativement à gauche et à droite, ce qui indique que le courant change chaque fois de sens. *Nous avons obtenu du courant alternatif.*

Le courant produit par les piles, les accumulateurs, les dynamos, est du courant continu (symbole conventionnel =). Celui fourni par les usines électriques, c'est-à-dire celui qui alimente nos lampes, fers à repasser, moteurs, etc. est du courant alternatif (symbole conventionnel ~). Par seconde, il passe 50 fois dans un sens et 50 fois dans l'autre.

Exercice : Faire observer sur les plaquettes des compteurs l'indication 50 ~, et sur celles de certains moteurs domestiques (aspirateurs, foehns) la mention = ou ~

2. Production de courant électrique par induction. Expérience fondamentale

Dispositif : un circuit comprenant

a) notre galvanomètre ;

b) une bobine comportant un enroulement de fil isolé autour d'un fer doux. Les dimensions de la bobine et du fil importent peu, pourvu que le nombre des pires soit suffisamment grand ;

c) des fils de raccord assez longs pour que l'aimant inducteur n'agisse pas directement sur l'aiguille aimantée, faussant ainsi les conditions de l'expérience.

— un aimant aussi fort que possible.

Schéma

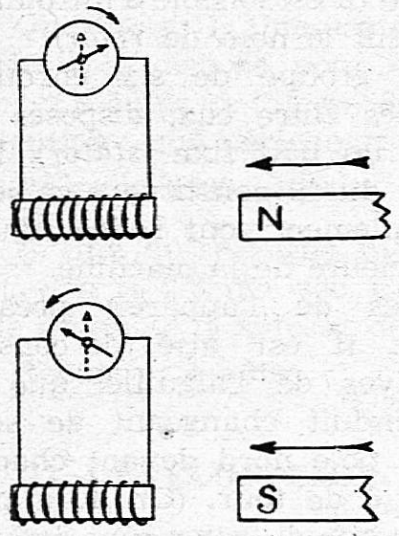

Approchons rapidement d'une extrémité de la bobine le pôle nord de l'aimant : l'aiguille du galvanomètre dévie. Un courant électrique prend donc naissance dans le fil de la bobine. Ce phénomène mystérieux s'appelle l'induction.

Approchons maintenant le pôle sud de l'aimant : il se produit aussi un courant, mais de sens contraire au précédent.

(Il est intéressant de remarquer que si l'on *éloigne* brusquement l'aimant de la bobine, un courant identique se manifeste. Mais son sens est naturellement inverse de celui du courant produit par *l'approche* du même pôle).

3. Production d'un courant alternatif ininterrompu. Principe de l'alternateur monophasé

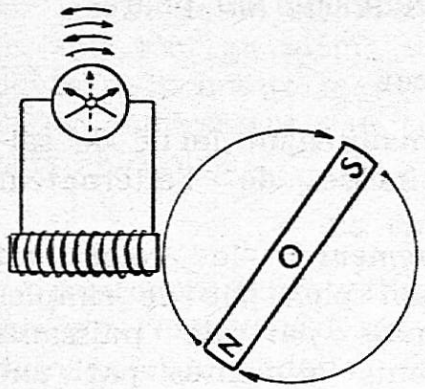

Un aimant qui tourne devant une bobine donne naissance à un courant qui change de sens à chaque changement de pôle.

Pratiquement, il est plus facile de réaliser l'expérience avec un aimant en fer à cheval ainsi disposé :

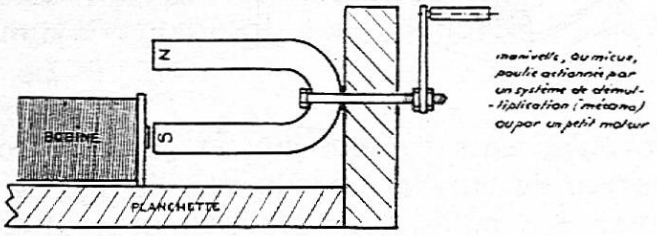

4. Fonctionnement de la « dynamo » de vélo

(Cette « dynamo » est en réalité un alternateur, puisqu'elle fournit du courant alternatif.)

L'étude de ces intéressantes petites machines est un acheminement fort instructif à la compréhension du fonctionnement des gros alternateurs d'usine. Il existe plusieurs systèmes de ces générateurs miniatures, tous basés sur le principe démontré ci-dessus de l'aimant tournant devant un solénoïde. Celui que nous avons sous les yeux est schématisé dans un croquis ci-contre. Ses éléments essentiels sont :

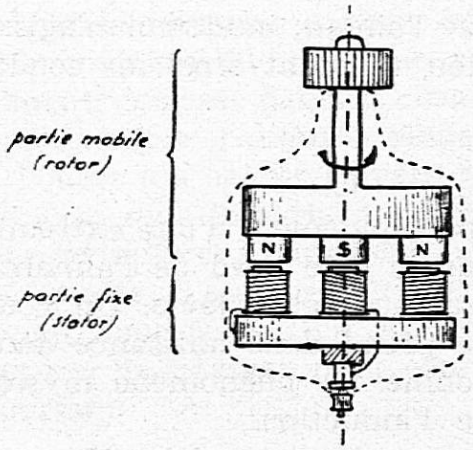

a) un aimant à six pôles mobiles sur son axe, solidaire de la molette entraîneuse (il est loisible d'introduire à ce moment le nom de *rotor)*

b) un groupe de six enroulements reliés entre eux, disposés en cercle sur un bâti fixe *(stator)*. Les extrémités du fil constituant ce sextuple enroulement sont reliées d'une part à la masse, d'autre part à la borne inférieure de la machine.

Connectons le galvanomètre aux bornes de l'appareil préalablement démonté et dégagé de sa boîte : il est aisé de constater maintenant, par les déviations alternatives de l'aiguille, que la rotation de l'aimant engendre un courant induit changeant de sens chaque fois qu'un pôle sud se substitue à un pôle nord devant chacun des petits enroulements, c'est-à-dire chaque 1/6 de tour. (On aura pris soin auparavant de montrer que les pôles successifs du rotor sont de sens contraire, en approchant d'eux une aiguille aimantée.)

Le courant produit par cette rotation lente est extrêmement faible. Il augmente proportionnellement à la vitesse de rotation, comme chacun a pu le constater par l'éclat variable de l'ampoule du phare.

5. Schéma d'un alternateur

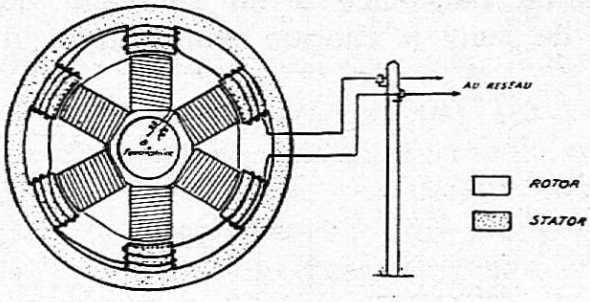

Il est maintenant facile de saisir le principe de l'alternateur d'usine.

Fonctionnement : le rotor est constitué non plus par de simples aimants, mais par de puissants électro-aimants alimentés par une dynamo auxiliaire dite excitatrice. Le stator entoure le rotor. Le courant induit est recueilli soit dans des enroulements comme sur le schéma, soit plus souvent dans de simples barres de cuivre. Le courant change de sens tous le 1/6 de tour pour un rotor à 6 pôles, tous les 1/12 de tour pour un rotor à 12 pôles. etc.

Pour qu'il y ait production de courant, il faut évidemment que le rotor soit entraîné par une force quelconque (chute d'eau agissant sur une turbine, par exemple). C'est ce qui se produit dans les *usines électriques*.

Il serait naturellement indiqué de traiter maintenant le fonctionnement d'une usine électrique, avec les nombreuses questions connexes, mécaniques, économiques, voire politiques, que ce sujet si actuel comporte. Mais ceci est hors de notre propos. Je me bornerai à signaler l'intéressante brochure « Nos usines électriques », éditée en 1938 par l'association suisse des électriciens, et le suggestif tableau mural « Usine hydro-électrique », No 8 des Tableaux scolaires suisses, qui figure sauf erreur dans les collections du musée scolaire cantonal. Et enfin, bien entendu, tous ceux qui en ont la possibilité ne manqueront pas de visiter l'usine la plus rapprochée, pour couronner dignement une étude que nous voulons croire aussi captivante qu'utile.

Questions : 1. Une usine fournit du courant alternatif à 50 périodes/seconde. Elle dispose pour cela d'alternateurs dont le rotor comporte 12 pôles. Calculer la vitesse de rotation en tours/minute de ces alternateurs. (Attention : une période = 2 changements de sens.)

Réponse : 500 tours.

2. Une autre usine livre du courant de traction CFF, soit du courant — à 16 2/3 pér./sec. Combien le rotor de ses alternateurs comprend-il de pôles, si la vitesse de rotation est la même que ci-dessus ?

Réponse : 4 pôles.

III. DÉVELOPPEMENT POSSIBLE AVEC ÉLÈVES AVANCÉS

Avec les élèves intelligents ayant bien compris ce qui précède, il sera intéressant d'aborder des notions plus abstraites, mais fondamentales pour quiconque veut tôt ou tard s'initier aux problèmes de l'électricité, du téléphone ou de la radio. Je pense en particulier aux courbes par lesquelles on représente les différents courants alternatifs ou modulés, qui sont en même temps d'élégants exemples de graphiques pour élèves de primaire supérieure, et au courant triphasé, qu'on ne saurait passer entièrement sous silence puisqu'il est pratiquement le seul utilisé dans l'industrie.

La courbe du courant alternatif

Reprenons notre galvanomètre et fixons par l'imagination une pointe encrée à l'extrémité Nord de l'aiguille aimantée. Déplaçons régulièrement, toujours en imagination, une bande de papier sous la pointe encrée.

Si aucun courant ne parcourt le galvanomètre, nous obtenons le graphique suivant :

S'il passe un courant *continu* d'intensité constante :

S'il passe un courant continu d'intensité variable :

Et s'il passe un courant alternatif :

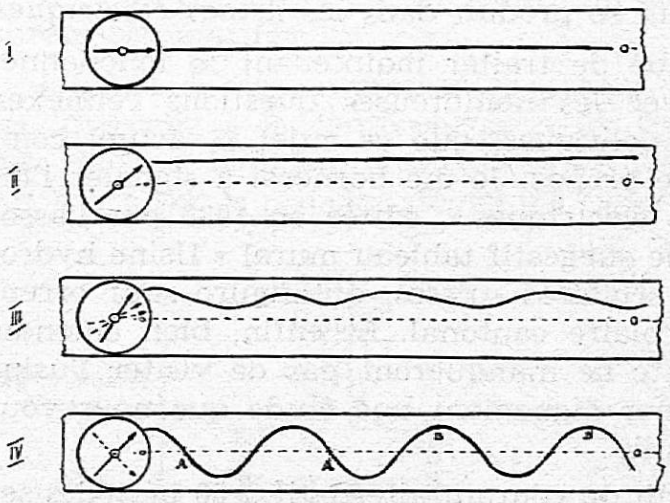

Le temps qui s'écoule entre deux passages de l'aiguille au même point et dans le même sens, s'appelle une *période* (sur le graphique IV A A' ou B B').

Les courants qui alimentent nos lampes et nos appareils ménagers ont 50 périodes par seconde.

Celui qui alimente les lignes de contact CFF a 16 2/3 pér./sec. Cette alternance relativement lente est bien visible sur certaines lampes témoin dans les gares, au scintillement caractéristique.

Principe du courant triphasé

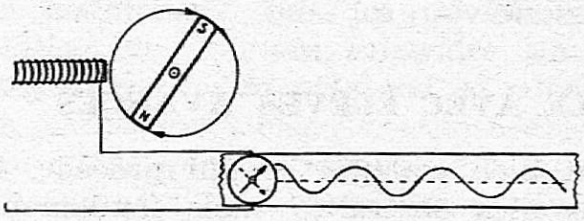

Reprenons l'expérience de l'aimant tournant devant un solénoïde, et dessinons la courbe du courant obtenu

Cette courbe est simple, les périodes se succèdent régulièrement. Un tel courant est dit *monophasé*.

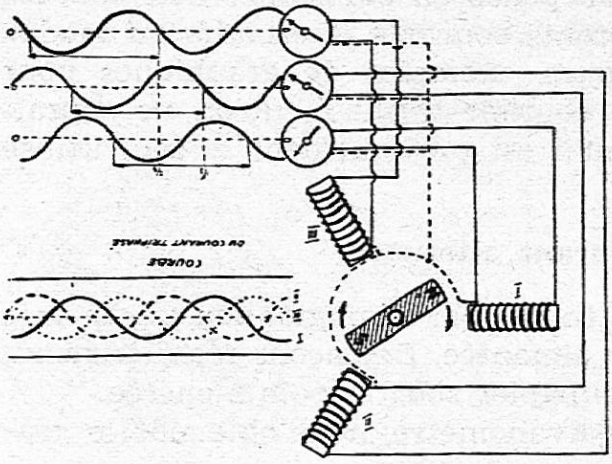

Disposons maintenant trois solénoïdes décalés de 120° autour de l'aimant tournant, chacun d'eux étant relié à un galvanomètre par l'intermédiaire d'un circuit indépendant. Il est facile de comprendre, même sans réaliser l'expérience, qu'on obtient trois courants alternatifs distincts, *décalés chacun d'un tiers de période*. C'est l'ensemble de ces trois courants monophasés, ou plus simplement, de ces trois *phases*, prenant naissance autour du même inducteur, que l'on est convenu d'appeler *courant triphasé*. (Il existe des courants polyphasés à 2, 4, 6 phases et davantage, mais sans grand intérêt pratique. Ils prennent naissance de façon analogue.)

La courbe du courant triphasé est la superposition des courbes de chaque phase.

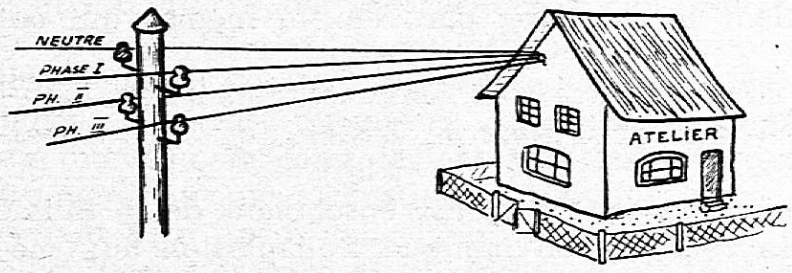

Le grand avantage du courant triphasé est qu'il permet d'utiliser un seul fil de retour, dans lequel les trois courants se superposent (en pointillé sur la figure). C'est ce fil qu'on nomme *fil neutre*. Les courants triphasés sont donc transportés par 4 fils, trois étant dits *fils de phase*, et le quatrième, porté quelquefois par des isolateurs jaunes, *fil neutre*.

Toutefois, dans les lignes à haute tension, également triphasées, on supprime le quatrième fil, le retour se faisant par terre. C'est pourquoi les lignes à haute tension ont 3 câbles, ou un multiple de trois. (Il faut ajouter il est vrai dans certaines lignes à pylônes métalliques un quatrième fil plus petit, qui court à la partie supérieure du mât ; son rôle se borne toutefois à celui de parafoudre.)

On insistera sur le fait qu'un courant triphasé, avec *trois* fils transporte la même quantité d'énergie que trois courants monophasés, qui eux nécessiteraient *six* conducteurs semblables. Cet avantage fait que pratiquement tous les transports d'électricité importants se font en triphasé.

Conclusion

Il est impossible évidemment dans le cadre volontairement succint de ce travail, d'entrer dans des considérations théoriques plus approfondies. Aux collègues qui se proposeraient d'aborder ce sujet captivant, je conseillerai vivement la lecture du manuel précité (Physique, 2e volume, de M. René Stucky) chapitres Induction - Courants alternatifs - Courant triphasé. Ils y trouveront des renseignements clairs et suffisamment abondants pour rafraîchir leur mémoire ou éclairer leur lanterne.

J.-P. Rochat.

N.-B. — Il est naturellement entendu que les sujets abordés ci-dessus et les expériences s'y rapportant ne sauraient se traiter sans que les élèves aient assimilé auparavant un minimum de connaissances de base. On pourrait les prévoir comme deuxième partie d'un programme d'hiver, la première étant réservée par exemple aux chapitres suivants :

Le magnétisme, les aimants, la boussole, les électro-aimants, la sonnette, le télégraphe, le relai, etc.; éventuellement le moteur monophasé, les piles et les accumulateurs.

PROTESTATION

Il me déplaît toujours d'entendre attaquer le corps enseignant. Il me déplaît infiniment davantage de l'entendre traiter injustement par ceux-là mêmes qui devraient le défendre, par ceux-là mêmes qui ont la mission de le former.

Peut-être avez-vous entendu l'autre soir l'émission radiophonique — merveille de la technique — où Paris, Londres, Zurich... et Genève traitaient de l'école.

M. Dottrens y a vivement attaqué le corps enseignant de la Suisse romande, lui reprochant sa routine, son manque d'adaptation aux méthodes modernes, sa méfiance envers la pédagogie expérimentale. « Il y a deux catégories d'anormaux dans nos écoles, disait-il entre autres :

— les débiles mentaux qui sont dans les classes spéciales ;

— les instituteurs et les professeurs qui enseignent les enfants. »

Ouf ! Sont-ce là les paroles d'un directeur d'études pédagogiques ou de quelque histrion en mal d'ironie facile ?

L'opinion de M. Dottrens est si paradoxale qu'elle rencontra immédiatement une réaction à Londres et à Paris surtout, où le représentant de l'enseignement défendit magnifiquement les instituteurs français et leur conscience professionnelle.

Comment ! Au moment où une campagne de presse essaie d'atteindre le public, où l'on tente l'impossible pour rapprocher école et famille, où l'on essaie d'expliquer aux parents les nécessités des méthodes nouvelles qui les déroutent souvent, peut-on publiquement, internationalement, avoir des paroles aussi légères ?

Non, M. Dottrens, nous ne sommes pas de votre opinion, car nous croyons au corps enseignant. Nous savons tous les cours officiels et privés qui s'organisent, nous savons les efforts de nos journaux pédagogiques — l'« Educateur » en première place, qui nous offre chaque semaine idées et réalisations des meilleurs d'entre nous — nous savons que la grande majorité du corps enseignant suit de près et adapte les méthodes actuelles au fur et à mesure que les circonstances le permettent et qu'une évolution naturelle élague les excès que toute révolution provoquerait.

L'intervention de M. Dottrens a fait beaucoup de tort aux maîtres d'école. Peut-être répondra-t-il — les arguments sont toujours faciles à trouver — qu'il n'y a « que la vérité qui blesse » ou que « qui s'en prend s'en sent ». Nous sommes trop simple et trop naïf pour le suivre dans une dialectique habile. Nous envions simplement nos collègues français, qui peuvent avoir confiance en leur représentant lorsque celui-ci s'adresse au public.

R. Martin, instit.

Président S. V. T. M. et R. S.

BIBLIOGRAPHIE

Dictées, degré moyen, par Paul Aubert. Un volume de 174 pages, 14 ×21, relié Fr. 4.50. Librairie Payot, Lausanne.

Cet ouvrage comprend deux parties bien distinctes. La première constitue à proprement parler un manuel d'orthographe ; elle comporte 164

dictées et exercices qui servent d'application graduée et méthodique aux leçons de « Ma grammaire » (degré moyen) et qui les suivent exactement. La seconde présente deux cents petits textes qui ont été groupés par centre d'intérêt ; ils sont généralement tirés d'écrivains connus, français ou suisses. Ces textes, correspondant aux principaux sujets d'étude du degré moyen, forment la matière de dictées orthographiques, mais doivent faire, de la part du maître, l'objet d'une préparation touchant les idées du morceau, le sens des mots et les difficultés grammaticales. On n'y trouvera aucune indication didactique, l'enseignement de l'orthographe devant être traité dans un des chapitres du nouveau Guide du maître pour l'enseignement du français.

La Tourmente, par Jean des Brosses. Roman d'aventures inédit. — Un volume de 176 pages, 14 × 19, avec 22 dessins de E. Pizzotti, relié sous couverture en couleurs. Fr. 6.—, Librairie Payot, Lausanne.

Il est normal que les auteurs d'aujourd'hui qui écrivent pour la jeunesse choisissent parfois leurs thèmes dans un des domaines techniques qui la passionnent. C'est ce que vient de faire M. Jean des Brosses avec le cinéma. L'idée était excellente et sa réalisation est des plus ingénieuses : bâtir un récit qui fasse passer le lecteur par toutes les phases de la production d'un film. On y voit cinq jeunes garçons s'initier, grâce à une faveur spéciale, aux secrets du septième art dans les studios d'une grande firme parisienne. L'auteur, qui est Français, connaît bien la Suisse ; les lieux sont décrits très justement, villages, chalets où séjournent les acteurs et les cinéastes, crêtes rocheuses des Gastlosen sur lesquelles s'organisent d'audacieuses grimpées. On ne saurait assez recommander aux jeunes cette lecture divertissante qui leur apprendra en même temps beaucoup de choses sur les procédés techniques d'une des plus importantes manifestations de la vie moderne.

Brésil, terre d'amour et de beauté, par Henry Vallotton. 3e édition. — Un volume de 304 pages, 14 × 23, avec 70 illustrations hors texte, broché Fr. 10.—, relié Fr. 14.—. Librairie Payot, Lausanne.

Ce livre déjà connu reparaît en troisième édition. Son succès est mérité, non seulement pour l'intérêt que représente une étude sur la magnifique république sud-américaine « une des belles promesses de l'avenir », mais aussi pour l'agrément de sa lecture et pour sa présentation. Cette description d'une randonnée de plus de 15 000 km., à travers le pays nous fait saisir d'emblée toutes les splendeurs d'une nature qui enchanta tant d'explorateurs et de voyageurs, ses richesses, ses possibilités ainsi que la manière de vivre de ses habitants.

La seconde partie est consacrée aux hommes, à ceux d'autrefois, explorateurs, missionnaires qui les premiers entrèrent en contact avec ces terres, et ceux d'hier, soldats, hommes d'Etat, aviateurs, savants, parmi lesquels plusieurs Suisses, qui ont fait la grandeur du Brésil.

Ajoutons que les photos recueillies par l'auteur complètent heureusement ce beau voyage.

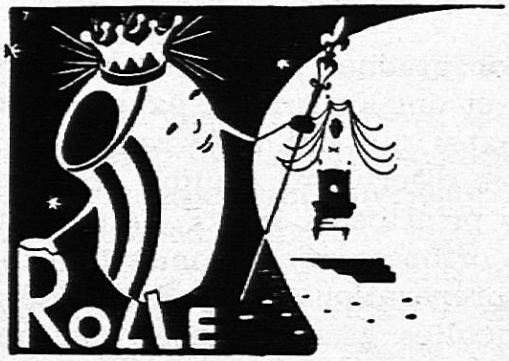

Les pâtes de Rolle
fabriquées avec des produits de choix
sont dignes de la table d'un roi.

Fabrique de pâtes alimentaires Rolle S.A.

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A : Elèves de 9 à 16 ans — Section B : Elèves à partir de 16 ans

MATURITÉS, BACCALAURÉATS
ENTRÉE AU GYMNASE
RACCORDEMENT AUX COLLÈGES

Cours préparatoire en vue de l'Ecole Normale — Paul Cardinaux, directeur

Téléphone 3 35 99

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne - Tél. 2 22 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce.
Raccordement à toutes les classes
Bachots, Matu., Polytechnicum
Enseignements par petites classes

Dir. Prof. J. M. Jomini.

ECOLE PRATIQUE EMILE BLANC

LAUSANNE - Place Bel-Air 4 - TÉLÉPHONE 2 37 22

Directeur : Emile Blanc, professeur diplômé,
ancien sténographe aux Chambres fédérales et au Grand Conseil vaudois

1re école de sténo-dactylographie, fondée à Lausanne en 1898
Branches commerciales - Langues

Ouverture du Cours-Ecole : Jeudi 21 avril à 14 h.

Durée : 3, 6 mois ou plus - Cours privés

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents
Lausanne

CONDITIONS DE FAVEUR
AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, **Nyon**

Chapeaux de marque Chemises de qualité **Modern House**

Georges Piotet Rue de Bourg **Lausanne**

Un bon cigare
de l'industrie romande
Cigare de Monthey
fort et léger
DE LAVALLAZ & Cie S.A., MONTHEY

POMPES FUNÈBRES
GÉNÉRALES S.A.
Pl. Palud. 1 *Tél. 29.201*
H. LADOR, Dir.
La maison se charge
de toutes démarches et formalités

La Banque Cantonale Vaudoise
à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.
165 c

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND
des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue
recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel): Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant de St-Laurent - Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Restauration soignée - Menus choisis et variés. Tél. 2 50 39.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux

L'ami de toujours !

Le livret **nominatif** ou **au porteur**

ouvert auprès de la

Caisse d'Epargne Cantonale

garantie par l'Etat et gérée par le

Crédit foncier vaudois
et ses agences

PAPETERIE ST-LAURENT
Charles Krieg
Tout pour les travaux manuels
21, rue St-Laurent **LAUSANNE** Téléphone 3 55 77

MONTREUX, 26 février 1949 LXXXVe année — N° 8

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S.A., Montreux, Place du Marché 7, Tél. 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

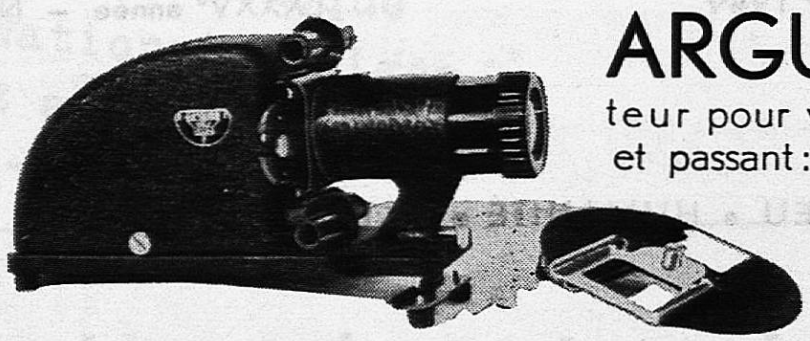

ARGUS est un magnifique projecteur pour vues fixes sur écran et passant: les vues 24 × 36 entre verres 5×5, les vues 24 × 36 en bandes, les «films-fixes» en bandes pour l'enseignement. Tous voltages. Prix 255.— + passe film 36.—. Prix spéciaux pour écoles, instituts, paroisses.

Envoi sur demande des listes C (films-fixes pour l'enseignement) et de la brochure illustrée des projecteurs.

Payement en 6 - 12 - 18 mois accordés.

PHOTO POUR TOUS S.A.
GENÈVE
5, Boulevard Georges Favon

5 % d'escompte au Corps enseignant

vous offre

Berset

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

11, rue Haldimand, Lausanne **3 étages, mais pas de vitrine**

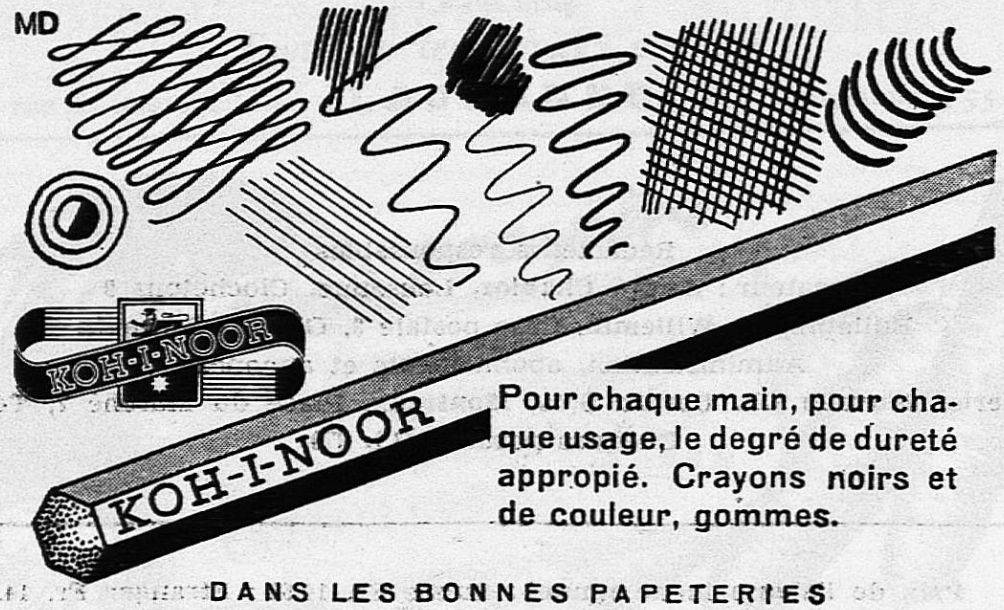

Pour chaque main, pour chaque usage, le degré de dureté appropié. Crayons noirs et de couleur, gommes.

DANS LES BONNES PAPETERIES

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8** Téléphone **permanent 2 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LAUSANNE DE LA VILLE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

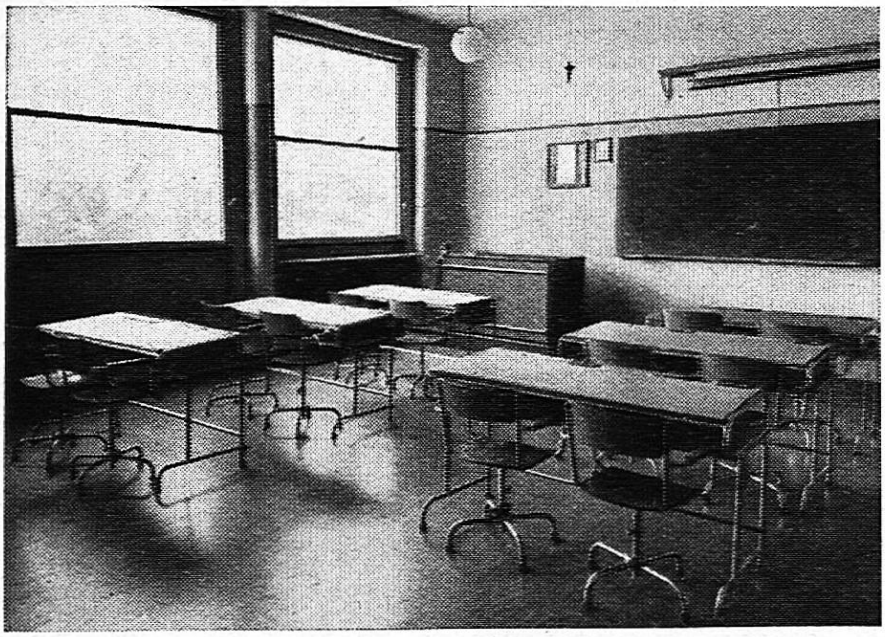

Mobilier scolaire *Perfecta* en tubes d'acier

S.A. de Coopération Commerciale, Genève Tél. (022) 4.35.09 19, CROIX D'OR

GEOGRAPHICA HELVETICA

Schweizerische Zeitschrift für Länder- und Völkerkunde
Revue Suisse de Géographie et d'Ethnographie

Erscheint vierteljährlich - Abonnement Fr. 8.—

Jedes Heft mit Landkarten-Beilage

KÜMMERLY & FREY . BERN

Geographischer Verlag

TR SIMMEN + CIE

Meubles + Décoration

Rue de Bourg 47, 49 LAUSANNE

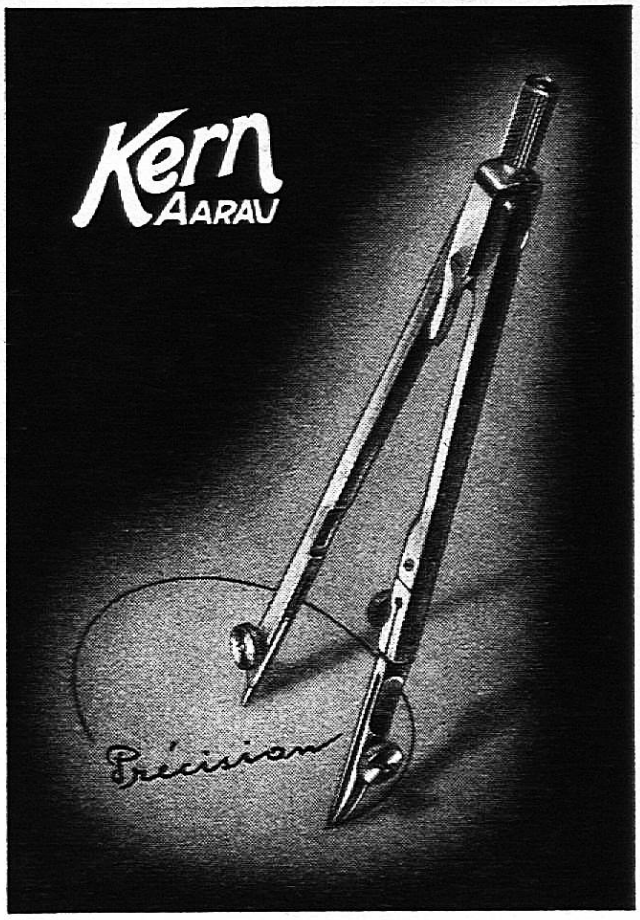

W. MARLETAZ

PÉPINIÈRES - BEX (Vaud)

Arbres et arbustes fruitiers
et d'ornement en tous genres
Catalogue franco.

Un bon cigare
de l'industrie romande

Cigare de Monthey

fort et léger

DE LAVALLAZ & Cie S.A., MONTHEY